

**Administration communale  
de SCHAERBEEK  
Service Urbanisme  
Place Colignon, 1  
B – 1030 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 2015/293=235/091-093  
N/Réf : GM/KD/SBK-2.240/s.591  
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : SCHAERBEEK. Avenue de Roodebeek, 91-93.  
Réaffectation et extension d'une annexe située en intérieur d'îlot (régularisation).

En réponse à votre lettre du 1<sup>er</sup> août, en référence, et reçue le 2 août, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24 août 2016.

La demande vise à régulariser des travaux réalisés dans deux ateliers situés au bout d'une parcelle qui est comprise dans la zone de protection du complexe scolaire Art nouveau situé avenue de Roodebeek, 59-61 et 103 (arch. H. Jacobs, 1907-1922).

Le mur arrière des ateliers concernés par la demande est mitoyen avec celui de la cour intérieure de l'école de Jacobs.

Pour rappel, la CRMS a émis un avis défavorable en sa séance du 2 décembre 2009 sur une première demande de régularisation. Elle demandait de restituer le pan de toiture arrière de l'annexe qui donne sur le mitoyen dans sa pente originelle, sans velux, de manière à réduire l'impact de cette intervention depuis la cour de l'école.

A l'examen de la présente demande, il apparaît que cette remarque a été prise en compte.

La CRMS ne formule pas de remarque sur les autres aspects du dossier.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques éventuelles pour améliorer la situation existante.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGMANS  
Présidente

C.c. : B.D.U. – D.M.S. (Mme M. Kreutz); B.D.U. – D.U.